

tout verbiage, et arriver aux faits véritables ; et ces faits sont tels que je les ai représentés—ils ne renferment rien d'irrégulier.

L'honorable député dit que la politique du gouvernement n'est pas dans l'intérêt de la construction de chemins de fer dans le pays. Laissez-moi donner un court résumé de l'argent que nous avons dépensé de 1884 à 1889 dans toutes les provinces, et je demanderai aux honorables députés si cet argent n'a pas été bien appliqué pour le développement du pays. Pendant ces cinq années, nous avons à peine dépensé \$1,000,000 par année. Je pourrais donner les détails, car j'ai ici les informations complètes ; mais ce faible montant que le gouvernement a donné en argent pour aider au développement des différentes parties du pays, a rapporté au pays dix fois le montant qui a été dépensé dans l'application d'une politique qui fait honneur au gouvernement et qui contribuera au progrès du pays sous tous les rapports.

L'honorable député demande pourquoi ces résolutions n'ont pas été présentées au commencement de la session. A-t-il oublié l'exemple que lui donna il y a quelques années l'honorable député de Durham-ouest (M. Blake) ? Oublie-t-il que les résolutions de chemins de fer furent déposées le 29 février par l'honorable député de Durham-ouest, et que la chambre fut prorogée le 2 mars ? Un de mes honorables amis fit remarquer en cette occasion que si ça ne s'était pas trouvé une année bissextile, les résolutions, auraient été passées le lendemain de leur présentation. Est-ce pour critiquer le projet, auquel il n'y a rien à redire, qu'il fait observer qu'il est soumis à la fin de la session ? En somme, la politique suivie par le gouvernement en aidant à la construction de chemins de fer dans différentes parties du pays a bénéficié au pays, et rapporté, indirectement, au Canada dix fois plus que le montant dépensé pour cet objet.

Je n'ai pas eu l'avantage d'entendre tout le discours de l'honorable député de Durham-ouest, surtout ce qu'il a dit au sujet du prospectus. L'honorable député peut fort bien dire ce qu'a coûté le chemin, mais peut-être était-ce le prix du contrat. L'honorable député de Gloucester n'a peut-être reçu que \$6,000 en argent et le reste sous forme d'actions dans le chemin ; actions qui, dit-il, et le rapport sur la condition du chemin justifie son assertion, pourraient ne pas valoir dix centins. Mais il peut avoir consciencieusement passé un contrat pour la construction de ce chemin et n'avoir reçu que \$6,000 ou \$7,000 en argent, et le reste en actions. Si c'est là la seule accusation de corruption que l'honorable député peut formuler—corruption pratiquée pour acheter une division électorale, pour acheter ou corrompre un membre du parlement en donnant de l'aide à son comté et en appauvrissant ce député, comme il a dû savoir qu'il allait s'appauvrir lorsqu'il a fait cette entreprise—je dis que c'est une accusation que le pays jugera comme elle mérite de l'être.

M. MITCHELL : L'honorable député de Perth (M. Haggart) a jugé à propos de défendre l'honorable député de Gloucester (M. Burns). L'honorable ministre avoue qu'il n'a pas entendu les accusations portées contre cet honorable député, et par conséquent, je crois qu'il aurait dû hésiter à entreprendre de répondre à des accusations qu'il n'avait pas entendu formuler. Il a néanmoins jugé à propos de donner un état du coût de ce chemin

et du produit net de la vente des obligations et des subventions reçues, mais comme nous avons l'état fourni par l'honorable député de Gloucester lui-même, cet état de l'honorable directeur général des postes venant en second lieu n'a pas un très grand poids. Par conséquent, je prendrai très peu de temps pour lui répondre.

Je ne remarque qu'une chose dans le discours de l'honorable député de Perth : c'est qu'il n'a pas touché au point principal de l'accusation portée par l'honorable député d'Oxford, savoir : que cet octroi de subventions à des membres du parlement pour des chemins de fer dans lesquels ils sont intéressés, comme dans le cas de l'honorable député de Gloucester, est une subornation indirecte du député et détruit son indépendance dans l'étude des questions publiques qui viennent devant la chambre. L'honorable député de Perth n'a point touché à cette question. Pour ce qui regarde l'honorable député de Gloucester, je dirai que je ne le désapprouve pas d'essayer de construire un chemin dans son comté. Il est louable d'agir ainsi et il en a parfaitement le droit, mais là où je le désapprouve, c'est lorsqu'il reçoit seul l'argent qu'il a lui-même voté. C'est cela que je désapprouve comme question de principe, et je soutiens que c'est une violation virtuelle de l'acte concernant l'indépendance des membres du parlement, et que la chambre devrait y mettre fin. L'autre jour, devant le comité des chemins de fer, lorsque j'ai dit que ces chartes ne devraient pas être accordées indistinctement comme elles l'avaient été les années précédentes, et qu'il était du devoir du gouvernement de veiller particulièrement à ce qu'aucune charte ne fût donnée à des personnes pour construire des chemins de fer avec des octrois accordés à même les deniers publics, avant que le gouvernement et le parlement fussent parfaitement convaincus que ces personnes ont les moyens de remplir les obligations résultant de leurs chartes, le très honorable chef du gouvernement m'a approuvé ; et je n'hésite pas à dire que si cette condition avait été mise à l'adoption de la charte dont il s'agit en ce moment—laquelle n'a pas été accordée par cette chambre, je crois, mais par la législature provinciale—je doute qu'elle eût jamais été accordée aux personnes qui l'ont aujourd'hui.

Je ne me serais sans doute pas immiscé dans les accusations portées contre l'honorable député de Gloucester s'il ne s'était pas, l'autre jour, jeté délibérément dans une discussion et ne m'avait pas accusé de parler de choses dont je ne connais pas le premier mot. Si l'honorable député n'est pas convaincu de la vérité de la déclaration que j'ai faite alors, par la correspondance que l'honorable député de Durham-ouest a lue, laquelle démontre la manière dont l'honorable député, de son propre aveu, payait les hommes, je laisse à la chambre de décider si j'avais tort ou raison sur ce point. Je ne discuterai pas si l'honorable député a tort ou raison au sujet de quelques-uns des faits dont on a parlé. Le seul point auquel je m'arrêterai touchant sa conduite a trait à l'effet, pour la réputation et le crédit du Canada, des représentations faites dans les prospectus qu'il a publiés. Je dis que les deux prospectus, contenant un état des recettes probables, du caractère et du chiffre de la population, que mon honorable ami sait être exagéré. . . .

M. BURNS : Non.